



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mardi 14 février 2023 — N° 15**

**Présidente de l'Assemblée nationale :  
Mme Nathalie Roy**

---



La séance est ouverte à 10 heures.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité, ainsi que l'amendement transmis par M. Bouazzi (Maurice-Richard).

L'amendement est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement est rejeté.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

À 10 h 26, à la demande de M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 13 h 40.

14 février 2023

---

## AFFAIRES COURANTES

### Déclarations de députés

Mme Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-Guy Dionne pour son engagement politique et social.

---

Mme Prass (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Maximilien Polak, ex-député de l'Assemblée nationale.

---

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de souligner les Journées de la persévérance scolaire.

---

M. Zanetti (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de souligner le Mois de l'histoire des Noirs.

---

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de souligner le départ à la retraite de Mme Pauline Lemieux, directrice générale de l'organisme Nouvel Essor.

---

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de souligner les Journées de la persévérance scolaire.

---

**14 février 2023**

---

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de demander la création d'un service d'hémodialyse pour les citoyens de la circonscription de Matane-Matapédia.

---

Mme Champagne Jourdain (Duplessis) fait une déclaration afin de rendre hommage aux bâtisseurs de Schefferville.

---

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage au propriétaire de la Ferme Pierre-Duplessis.

---

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de souligner les Journées de la persévérance scolaire.

---

M. Rivest (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme Le Havre des femmes.

---

M. Lefebvre (Arthabaska) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Association québécoise pour l'avancement des Nations unies.

---

À 13 h 55, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

---

14 février 2023

---

Les travaux reprennent à 14 h 06.

À la demande de Mme la présidente, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de Mme Nadine Girault, ancienne députée de Bertrand.

### Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 1<sup>er</sup> décembre 2022 par Mme Rizqy (Saint-Laurent) concernant une demande visant à faire de la prévention de la démence une priorité en matière de santé.

(Dépôt n° 374-20230214)

Mme la présidente dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. Fontecilla (Laurier-Dorion) qui sera inscrite au Feuilleton et préavis du mercredi 15 février 2023, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 375-20230214)

14 février 2023

---

### Dépôts de rapports de commissions

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 31 janvier et les 1<sup>er</sup>, 2 et 7 février 2023, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028. Le rapport contient des observations et 35 recommandations.

(Dépôt n° 376-20230214)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec M. Derraji, leader parlementaire de l'opposition officielle, et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que le parcours et les conditions d'accueil des personnes demandeuses d'asile ne ressemblent en rien à un voyage dans un tout inclus;

QU'elle réitère l'urgence de renégocier l'entente des tiers pays sûrs;

QU'elle demande au gouvernement fédéral de faire le nécessaire pour que tous les États fédérés du Canada assument une responsabilité équitable dans l'accueil des demandeurs d'asile.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

14 février 2023

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Roberge, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, M. Zanetti (Jean-Lesage) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que la part du financement des services de santé assumée par le gouvernement du Canada a considérablement diminué au fil des années, alors qu'elle a déjà représenté 50 % et qu'elle n'est maintenant appelée qu'à financer 24 % des coûts;

QU'elle affirme que la dernière offre du gouvernement du Canada est nettement insuffisante pour assurer la pérennité des services de santé à la population et que les Québécois devront par conséquent assumer financièrement ce manque à gagner, sans quoi ils auront à subir des baisses de services en santé;

QU'elle dénonce l'insuffisance de l'offre du Canada et son caractère final et le désengagement graduel du gouvernement du Canada envers la santé des Québécois;

QU'elle réitère que le cadre canadien actuel et son déséquilibre fiscal placent le Québec dans une situation difficile d'un point de vue financier.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 32 en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

14 février 2023

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que le parlement fédéral pourrait incessamment adopter le projet de loi C-11 qui vise à modifier la Loi sur la radiodiffusion;

QU'elle souligne que ce projet de loi ne reconnaît pas l'application des lois québécoises en matière de statut de l'artiste;

QU'elle reconnaisse que ce projet de loi, tel qu'actuellement rédigé, n'accorde aucun droit de regard au Québec sur les orientations qui seront données au CRTC et que celles-ci auront un impact important sur le milieu culturel québécois;

QU'elle rappelle au parlement fédéral que la spécificité linguistique du Québec doit être respectée;

QU'elle lui souligne qu'en tant que nation, il appartient au Québec lui-même de définir ses orientations culturelles;

QU'elle exige que le Québec soit officiellement consulté sur les orientations qui seront données au CRTC en lien avec le projet de loi et qu'à cette fin, un mécanisme formel soit ajouté au texte législatif;

QU'elle affirme que le Québec continuera d'appliquer, dans ses champs de compétence, les lois démocratiquement votées à l'Assemblée nationale;

QU'enfin, l'Assemblée nationale informe le parlement fédéral que le Québec utilisera tous les outils à sa disposition afin de continuer à protéger sa langue, sa culture et son identité.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

14 février 2023

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, conjointement avec M. Legault, premier ministre, Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale exprime sa profonde tristesse à la suite de la tragédie mortelle qui s'est déroulée à la Garderie éducative Ste-Rose le 8 février 2023;

QU'elle honore la mémoire des deux jeunes victimes qui y ont perdu la vie et qu'elle transmette ses sincères condoléances aux familles éprouvées;

QU'elle exprime son entière solidarité envers les enfants blessés, la famille des victimes, les éducatrices et les autres employés, les premiers répondants ainsi que la communauté lavalloise tout entière touchée par ce drame;

QU'enfin, elle observe une minute de silence à la mémoire des victimes et de leurs familles.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Benjamin, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document de consultation sur le Régime des rentes du Québec intitulé *Un régime adapté aux défis du 21<sup>e</sup> siècle*.

**14 février 2023**

---

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 15 février 2023, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Fontecilla (Laurier-Dorion).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale constate que l'augmentation des loyers dans toutes les municipalités du Québec dépasse largement les indices de référence du Tribunal administratif du logement;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de s'attaquer à la crise du logement en instaurant un contrôle obligatoire pour tous les loyers;

QU'elle demande que ce contrôle des loyers inclue l'élimination de l'exception contenue dans la section F du bail afin de permettre la fixation du loyer par le Tribunal administratif du logement pour les immeubles construits ou convertis à des fins locatives depuis moins de cinq ans.

---

### **AFFAIRES DU JOUR**

À 15 h 27, à la demande de M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 h 30.

14 février 2023

---

**Débats de fin de séance**

À 18 h 30, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Prass (D'Arcy-McGee) à M. Carmant, ministre responsable des Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « la santé mentale des jeunes »;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) à Mme Laforest, ministre des Affaires municipales, portant sur le sujet suivant : « les évictions par les spéculateurs pour mettre en place des logements Airbnb ». Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, remplace la ministre pour ce débat.

---

À 18 h 54, Mme Soucy, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 15 février 2023, à 9 h 40.

*La Présidente*

**NATHALIE ROY**

14 février 2023

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Roberge, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, M. Zanetti (Jean-Lesage) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 32)

POUR - 116

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (CAQ)	Jacques (CAQ)	Nichols (IND)
Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)
Arseneau (PQ)	D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Orford)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Prévost)	Dufour (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bernard (CAQ)	(Mille-Îles)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Biron (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Verchères)
Bogemans (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Garceau (PLQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	(Groulx)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	(Dubuc)
Caron (PLQ)	Groncin (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Massé (QS)	(Hull)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	